

<https://www.pressegauche.org/Vaccination-obligatoire-en-sante-une-atteinte-aux-droits-fondamentaux-SCFP>



Vaccination obligatoire en santé : une atteinte aux droits fondamentaux (SCFP)

- Communiqués -

Date de mise en ligne : mardi 7 septembre 2021



Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

MONTRÉAL, le 7 sept. 2021 - Malgré le fait que le SCFP reconnaît que la vaccination est la meilleure façon de contrer les effets dévastateurs de la pandémie, nous dénonçons fermement la vaccination obligatoire en santé, car la mesure atteint les droits fondamentaux des personnes salariées du secteur de la santé et des affaires sociales.

« Non seulement les droits et libertés de nos membres sont atteints, mais l'obligation de la vaccination mur à mur peut entraîner des conséquences dangereuses. Nous vivons déjà avec une sérieuse pénurie de la main-d'oeuvre dans le secteur. Cette annonce risque de créer des ruptures de service dans nos établissements. Ce n'est pas une décision responsable de la part du gouvernement », de dénoncer Isabelle Laperrière, présidente par intérim du Conseil provincial des affaires sociales (CPAS) du SCFP.

D'autres options étaient sur la table. Miser sur les salariés qui sont en contact plus de 15 minutes avec des patients est une mesure plus raisonnable que celle qui vise à sanctionner sans solde les salariés non vaccinés qui ne travaillent pas avec des patients, comme vient de l'annoncer le gouvernement. Il n'a pas fait la démonstration que la vaccination obligatoire est la solution à privilégier.

« En résumé, le SCFP incite fortement les membres à se faire vacciner, mais pour gagner contre la pandémie, il est nécessaire de se tourner vers des mesures incitatives plutôt que punitives et coercitives. C'est la seule façon que l'on va se sortir de cette crise », d'ajouter Frédéric Brisson, secrétaire général du SCFP-Québec. « Nous allons analyser minutieusement l'arrêté ministériel afin de s'assurer que les droits de nos membres sont respectés. »